

<http://www.snetap-fsu.fr/Declaration-intersyndicale-a-l.html>



CFDT-CGT-FO-FSU-SRE-TREFLE-UNSA

Déclaration intersyndicale à l'Intermandat de l'ASMA de Blainville-sur-Mer 27-29 novembre 2012

- Les Dossiers - Action sociale -
Date de mise en ligne : vendredi 18 janvier 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

En 1985, les organisations syndicales du Ministère de l'Agriculture ont construit, dans l'esprit des lois Auroux de 1983, l'association [ASMA](#) comme un modèle original largement inspiré des comités d'entreprise, administrée et dirigée démocratiquement par les représentants des personnels.

L'ensemble de nos organisations syndicales représentatives réunies pour cet Intermandat tiennent à réaffirmer leur attachement à cet outil au service des personnels, porteur des valeurs de solidarité, d'éducation populaire et culturelle, d'émancipation. Les services publics et les personnels ont été particulièrement maltraités ces dernières années, mais notre détermination reste intacte pour faire valoir l'action sociale pour tous, et en ce sens nos organisations comptent bien promouvoir ce modèle qu'est l'[ASMA](#) au-delà de notre ministère.

Par ailleurs, nos organisations syndicales tiennent à condamner unanimement la rupture avec une « sanctuarisation du budget de l'action sociale » que marque le Projet de Loi de Finances 2013. Ces baisses de crédits annoncées viennent s'ajouter à la déstabilisation de nos communautés de travail, reconfigurées sous la pression de la [RGPP](#). Nous réaffirmons avec force notre revendication commune de voir porter ces crédits à hauteur de 3 % de la masse salariale.

Dans le champ qui est le sien, l'ASMA reste l'outil le plus pertinent pour porter ces exigences, grâce aux efforts conjugués des organisations syndicales porteuses des revendications des personnels et des ASMA Départementales qui continuent au quotidien à tisser du lien social.

Blainville sur Mer, le 28 novembre 2012